

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 JANVIER 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **07 janvier à vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du conseil municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 31 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : **19**, Présents : **16**, Votants : **17**,

**PRÉSENTS** : M. BREUIL J-L., M. GEOFFROID V., NOUET M. ; M. VALADE R. ; M. MAGNE A-P., CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M, Mme BERTHELOT-ROULLAND Sylvie ; M. DELPIT M. ; Mme LAJUGIE Y., Mme DE VIDO M-P. ; Mme LASSERRE M., Mme ESPIAUT E., Mme LAJOINIE S. ; M. DELPIT G., Mme RENAUDIE N. ;

**EXCUSÉ(E)S**: M. BARJOT V., M. BARCONNIERE D., M. HAMELIN J.

M. HAMELIN Jean a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme ROULLAND-BERTHELOT Sylvie** est désignée secrétaire de séance.

**Les différents points à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.**

## **Ordre du jour :**

- 1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal de décembre 2024
- 2/Point personnel communal
- 3/ Projets
- 4/ rapport commission communication
- 5/Demande de participation à un voyage scolaire
- 6/Loyers 2025
- 7/organisation des vœux
- 8/Divers

## **1/Approbation du procès-verbal du Conseil municipal de décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance de décembre est adopté à l'unanimité.

## **2/Point personnel communal**

Le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de l'agent Josiane Ravidat le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Le contrat CDD de Didier Lajoinie arrive à son terme le 30 juin 2025. Il faudra revoir et ajuster les postes.

## **3/ Projets**

Bourg de Coly :

Le Maire et le premier adjoint ont rencontré Mme la sous-préfète pour lui présenter le projet d'aménagement du bourg de Coly et discuter de l'éventualité de le réaliser sur deux tranches plutôt qu'une seule. Mme la sous-préfète a validé ce changement. La commune dispose d'un arrêté de DETR pour la tranche 1 et il faudra déposer une demande pour la tranche 2 qui bénéficiera alors également du financement.

Il est possible d'obtenir un fond de concours de la communauté de communes (5%)

Le Conseil départemental qui n'a pas encore répondu à notre demande a fait savoir aux communes qu'il ne serait plus en mesure de subventionner autant qu'auparavant les travaux.

#### Accueil vélo et bornes de recharge :

Une pré-demande a été déposée auprès du leader pour ce nouveau projet.

#### Des réunions sont programmées :

- Mercredi 15 janvier à 9h30 avec la région et le pays pour étudier les financements possibles concernant les travaux dans les logements.
- Commission projets mardi 14/01 à 19h00
- Mercredi 15 janvier 18h00 réunion bourg de Coly

#### **4/ rapport commission communication**

Des informations municipales sont en préparation pour distribution le weekend du 18 janvier, au programme :

- Mot pour les vœux
- Contribution des associations
- Présentation des projets de l'école avec lettre de la classe des CE2, CM1, CM2 au sujet de leur voyage scolaire.
- Texte de la rapiette à trois têtes
- Projet bourg de Coly
- Rénovation thermique des logements
- Projet de l'aire d'accueil vélos
- Un mot sur les chiens errants et malfaisants
- Du broya mis à disposition des habitants derrière le cimetière de Saint-Amand de Coly et les ateliers communaux de Coly.
- Calendrier : repas des aînés le 23/02, vœux le 24/01, en mai festival du court métrage etc...
- Quelques mots sur Atchoum avec un tract plus précis.

#### **5/Demande de participation à un voyage scolaire**

Le Maire communique la demande de participation au voyage scolaire de deux élèves, le conseil municipal décide d'octroyer 100€ par élève.

#### **6/Loyers 2025**

Tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier nous augmentons les loyers selon l'indice de l'INSEE, cette année le Maire propose exceptionnellement de ne pas augmenter les loyers pour soutenir les locataires étant donné le contexte économique difficile et l'augmentation pour se chauffer. Le Conseil Municipal accepte.

## **7/organisation des vœux**

Les vœux auront lieu vendredi 24 janvier. Martine, Marie-Pierre, Michel, Sylvie, Robert aideront Laurent pour préparer la soirée.

## **8/Divers**

- Le Maire présente la proposition d'une société fournisseur de gaz en contrat avec les Maires ruraux de France qui propose des tarifs avantageux pour la commune et les habitants. Le Conseil municipal donne un avis favorable.
- Le Maire donne lecture du courrier d'un habitant de Coly.
- Réponse positive à donner à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour confectionner le nichoir pour la chouette sur l'abbaye avant le printemps. Cédric fera le nichoir selon les plans convenus.
- Le sentier d'interprétation nécessite une rénovation de certains panneaux avant la saison.
- Une formation est proposée par l'ATD pour le RGPD. Martine et Robert seraient intéressés selon les dates proposées.
- Le Maire propose un devis de Dylan Delpit de 1560.00€ HT pour remettre en état les gouttières du Vieil Hôpital car 80% sont percées. Le Maire propose un devis de Dylan Delpit de 1104.00€ HT pour un nettoyage et démoussage de la toiture de la location en face du séchoir à tabac avant l'arrivée d'un nouveau ou d'une nouvelle locataire. Il y a également une vingtaine de tuiles à changer. Le Conseil municipal valide les deux.
- Le Conseil municipal valide un devis de 4918.20€ HT de voirie de l'entreprise Bonnassie pour de l'entretien à marcounal, la rivière et asplat.
- Le traitement contre la mэрulle sous la mairie de Coly s'est avéré insuffisant, une ventilation doit être posée et le bois ne doit plus toucher la maçonnerie. Une tranchée va être effectuée par les employés communaux. Un devis de 7200€HT est présenté pour refaire l'entrée. L'approbation du devis est repoussée le temps d'effectuer au préalable les travaux requis afin de tenter de supprimer la cause de l'humidité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

## **OBSERVATIONS**

**Le Maire,**

## **Signatures du Conseil**

**V. GEOFFROID**